

218C0220
FR0012650166-DIV03

25 janvier 2018

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ELECTRO POWER SYSTEMS SA

(Euronext Paris)

Les sociétés Engie et ELECTRO POWER SYSTEMS SA ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ELECTRO POWER SYSTEMS SA sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés par les sociétés Engie et ELECTRO POWER SYSTEMS SA le 24 janvier 2018.